



■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

Belvaux/Sanem, le 27 août 2020

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Madame la Ministre ayant dans ses attributions l'Environnement en date du 17 août 2020, réf N° **1/20/0210**, la société

### **ARCELORMITTAL Belval & Differdange**

a eu l'autorisation **pour une phase test pour la valorisation de nappes de pneus (1/16/0368) à Differdange, 51, rue Emile Mark.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **27 août 2020 au 06 octobre 2020 inclus.**

La secrétaire,

Manon Greven



Belvaux, Sanem, date qu'en tête

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,  
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz

Pour la Bourgmestre empêchée,

Steve Gierenz, échevin